

# RECENSEMENT DES EFFECTIFS 2026

## Les dates clés à retenir

### • 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026

Mise à jour des effectifs dans AGIRHE pour déterminer :

- le nombre de sièges à pourvoir lors des **élections professionnelles** 2026 (en CAP A, B, C, CCP & CST),
- la liste des collectivités et établissements publics rattachés au CST du Centre de gestion,
- le calcul des quotas de promotion interne 2026.

À noter : les actes manquants relatifs à la carrière de vos fonctionnaires et contractuels sont à transmettre à retouractes@cdg50.fr au plus tard le 15 janvier 2026.

### • 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2026

Mise à jour des effectifs dans AGIRHE pour déterminer la cotisation annuelle au service de **médecine préventive** du Centre de gestion pour les collectivités adhérentes.

### • 1<sup>ER</sup> MARS 2026

Mise à jour des effectifs dans AGIRHE pour déterminer le nombre de voix dont disposent chaque maire ou Président lors des **élections au Conseil d'Administration** du Centre de gestion 2026.

### Quelles données doivent être vérifiées ?

La mise à jour des effectifs dans AGIRHE doit être complète et conforme aux informations statutaires en vigueur. Sont à vérifier :

- la date & le lieu de naissance de l'agent,
- le grade de l'agent,
- le temps de travail,
- la qualité & la position statutaire.